2016

2015

Rapport d'activité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREAL PACA

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Sommaire

Les orientations stratégiques de la DREAL ..... page 3

Aménager le territoire pour une ville durable ..... pages 4 / 5

Porter les messages du développement durable ..... page 6

Des outils pour faciliter l'accès à la connaissance ..... page 7

Agir et mobiliser en faveur de la transition énergétique ..... page 8

Promouvoir des actions au profit de la qualité de l'air ..... page 9

Développer une offre de logements adaptés et favoriser l'engagement des acteurs concernés ..... pages 10/11

Prévenir des risques, préserver la santé et l'environnement ..... pages 12 /13

Respecter et sauvegarder le patrimoine naturel et les paysages ..... page 14/15

Respecter et sauvegarder les ressources naturelles ..... page 16/17

Favoriser le développement des modes de transports doux ..... page 18

Améliorer l'accessibilité et la sécurité dans les transports ..... page 19

Moderniser les réseaux de transports en PACA ..... pages 20 /21

Travailler à la DREAL ..... page 22/23

Comité de direction ..... page 24

Organigramme général ..... page 25

Des missions au service d'une région d'exception très exposée et contrastée

La région PACA est, entre terre et montagne, un territoire d'exception du point de vue des paysages et de la biodiversité avec 75% d'espaces naturels à protéger dont un important littoral.
Soumise à une forte pression foncière, elle doit faire face à d'importants besoins en logements et en infrastructures de transports pour rattraper un retard conséquent.
Elle est particulièrement vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresse...) et aux effets du changement climatique (augmentation du niveau de la mer, développement des maladies vectorielles...). Dans ce contexte, la DREAL mène des réflexions partenariales prospectives pour préparer l'avenir et répondre aux besoins des générations futures par des mesures d'anticipation et d'adaptation.

Les orientations stratégiques 2014 - 2018

5 orientations thématiques

1. Promouvoir la planification et la maîtrise du foncier pour un aménagement plus durable
2. Contribuer au rattrapage en terme d'infrastructures et de mobilité durable
3. Accompagner la transition énergétique et écologique
4. Déployer une dynamique de construction et de rénovation du logement, notamment social, adaptée aux besoins
5. Poursuivre la baisse des émissions polluantes et inverser la tendance en matière de vulnérabilité aux risques de toute nature en particulier aux risques technologiques

1 orientation transversale

Identifier et anticiper les conséquences du changement climatique et introduire les adaptations pertinentes des politiques territoriales.

Aménager le territoire pour une ville durable

Ouvrir le port sur la ville de Marseille

Les Bassins Est et la charte Ville/port

Le grand port de Marseille/Fos constitue un site économique incontournable du territoire avec **43 500 emplois**. Acteur du développement industriel et logistique, le GPMM est un partenaire privilégié de la DREAL qui œuvre avec tous ses services pour accompagner et soutenir le développement portuaire, en l'articulant avec le projet urbain porté par Euroméditérranée, la ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence depuis le J4 (à proximité du Mucem) jusqu'à l'Estaque.

Pourquoi une charte ?

Signée en juin **2013**, la charte Ville-Port des Bassins Est constitue une grande avancée pour la place marseillaise. Elle arrête une vision d'avenir partagée entre collectivités territoriales, acteurs urbains et portuaires en réaffirmant la vocation industrielle et commerciale de la section centrale, l'ouverture du port à la ville et la réorganisation des activités portuaires. Cette charte instaure une gouvernance « institutionnelle » sous l'égide du préfet qui mobilise acteurs politiques et techniciens autour des 3 chantiers.

Les 3 chantiers Ville/Port de la Charte

1- le chantier «économie portuaire et territoriale» piloté par la CCI travaille sur le développement de filières à fort potentiel : la réparation navale, les activités sous-marines et off-shore. Il porte l'émergence d'un «smart-port» métropolitain

2- le chantier «infrastructures portuaires et dessertes terrestres» veille à la bonne coordination entre la restructuration des bassins et l'amélioration de leur desserte tous modes, ainsi qu'aux conditions de développement de la logistique.

3- le chantier «aménagement urbain et synergies ville port» intervient sur l'articulation entre les espaces portuaires et urbains, en particulier sur les secteurs de l'Estaque et de la Joliette en précisant les projets qui se développeront sur ces sites prioritaires et préparer ainsi leur prise en compte dans le futur PLU métropolitain.

En savoir plus sur l'articulation Ville-Port à Marseille

Les filières marines vertes

Au niveau national, 18 filières vertes d'avenir identifiées. La région PACA mène des réflexions sur le potentiel de développement de ces filères. (*)

En 2016, la DREAL PACA a lancé un appel d'offre dans le but d'étudier les modalités de l'ancrage territorial des écosystèmes des filières marines vertes (éolien off-shore, activités sous-marines, biomasse algale, navire du futur, etc.).
Le groupement d'étude retenu, M'Prime Energy-Pôle Mer Méditerranée a étudié les conditions de cet ancrage qui reposent sur la progression dans la chaine de valeur des différentes filières (recherche, formation, expérimentation, industrialisation) et sur la création d'une offre foncière adaptée.
Les besoins fonciers, à l'horizon 2030, notamment en bord à quai et portuaires ont été ainsi identifiés et seront portés à la connaissance du Conseil Maritime de Façade, du Conseil Régional, des métropoles et du GPMM afin d'inscrire dans les documents de planification le développement des filières marines vertes.

(*) désigne certaines filières durables de production ou de service, qui limitent les impacts sur l'environnement de la source (biomasse primaire ou ressource minérale : eau, minéraux, énergie...) jusqu'à l'usager final ou la fin de vie de l'objet, en passant par les phases de transport et de transformation.

En savoir plus sur les filières marines vertes

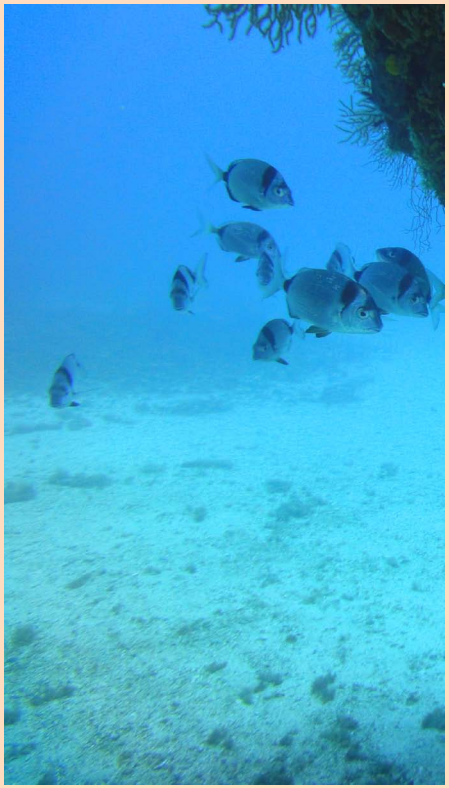

Aménager pour vivre mieux : La démarche EcoQuartier, un nouvel élan !

Un écoQuartier, c'est quoi ?

Un EcoQuartier est un projet d'aménagement qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

En savoir plus sur les écoquartiers (1)

Impulser une nouvelle génération d'écoQuartiers pour vivre-mieux

Le 8 décembre dans le cadre de la journée nationale EcoQuartiers et lors de la remise des labels EcoQuartiers 2016, la ministre du logement et de l'habitat durable a annoncé 4 priorités pour engager le label EcoQuartier dans un nouvel élan :

1- Atteindre **500** ÉcoQuartiers labellisés en **2018** ;

2- des ÉcoQuartiers pour tous les types de territoires : urbains, ruraux et périurbains, avec l'ambition d'atteindre 30% d'opérations réalisées en milieu rural d'ici 2018 ;

3- des ÉcoQuartiers laboratoires d'innovation et de fabrication de la ville durable ;

4- un label opérationnel, à la lisibilité renforcée, qui accompagne désormais l'ÉcoQuartier tout au long de son cycle de vie.

En savoir plus sur les labels écoquartiers (2)

La DREAL PACA, très impliquée dans la démarche, assure le pilotage régional et organise des sessions de labellisation.

2 clubs régionaux se sont tenus en PACA, les 24 juin 2016 à Coudoux (13) et 16 novembre à Volonne (04) en présence des collectivités membres du club, des agences d'urbanisme, des Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), des associations partenaires, et des services de l'Etat. Ces 2 clubs ont pour objectif d'échanger sur les pratiques, de profiter des retours d'expérience et d'inciter à l'émergence de projets en milieux rural et périurbain.

En savoir plus sur le club régional (3)

L'évaluation Environnementale

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale

Une nouvelle Autorité environnementale en région pour les «plans et programmes»

Depuis le 12 mai 2016, la fonction d'autorité environnementale pour «les plans et programmes» relève d'une mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), alors qu'elle était exercée précédemment par les préfets de département, de région ou de bassin.

Quelles conséquences pour la DREAL ?

La MRAe s'appuie sur des agents de la DREAL placés sous son autorité fonctionnelle pour la préparation de ses avis et décisions, dont certains sont désormais collégiaux. L'articulation du travail entre la DREAL et la MRAe a fait l'objet d'une convention en date du 28 octobre 2016, élaborée et signée par la directrice régionale et le président de la MRAe.

La MRAe, Autorité environnementale locale, émet des avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale et des décisions sur ceux soumis à examen dit «au cas par cas». En 2016, la MRAe a été saisie pour avis sur 61 dossiers (25 ont été formulés et signés, et face à l'afflux de dossiers, il a été décidé que les 36 autres resteraient sans observation) et a signé 75 décisions.

En savoir plus

Porter les messages du developpement durable

Contribution de la DREAL au Développement Durable

Une mission au service du Développement Durable (DD) créée en 2015

La mission Développement Durable (DD) a été créée afin d'élaborer la stratégie de la DREAL en matière de DD. Son positionnement transversal, lui permet de coordonner sa mise en oeuvre. Elle contribue ainsi à la lisibilité de l'action DREAL en faveur du DD à destination de ses agents, de ses partenaires ou du grand public.

Un Plan d'actions Développement Durable 2015-2018

Il se décline annuellement au travers d'un programme d'actions opérationnelles en faveur du DD. Il s'articule autour de 3 axes prioritaires :

>> structurer l'engagement de la DREAL en interne en faveur du DD ;

>> mobiliser et animer les réseaux externes ;

>> promouvoir le DD auprès des parties intéressées.

Exemples : animation de la Semaine Européenne du DD, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, de la Semaine Européenne de la mobilité, déclinaison de la COP21 en 2015.

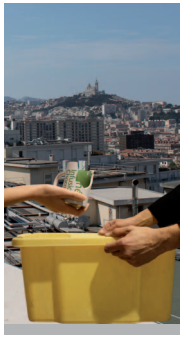

Education environnementale

CENTRE écohérent
CENTRE DE LOISIRS ENGAGÉ POUR L'ÉCOCITOYENNE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La DREAL soutient les centres Ecohérents en PACA pour développer l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans les temps de loisirs des enfants et des jeunes.

En savoir plus

18 actions régionales illustrent la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) en PACA

La DREAL anime, coordonne et participe à divers réseaux de travail dans une dynamique de développement durable. Ainsi, elle est engagée dans la promotion de cette stratégie nationale qui s'adresse à tous.

Une exposition itinérante sur la SNTEDD

La DREAL a coordonné et réalisé avec 14 partenaires une exposition itinérante dans tout le territoire régional, présentant 18 actions. Cette exposition a circulé pendant 9 mois et est consultable sur le site de la DREAL. Elle a été coordonnée par un agent DREAL, ambassadeur SNTEDD (en tout pour toute la région, 4 ambassadeurs SNTEDD sont identifiés).

En savoir plus sur la SNETDD

Un «Dire» de l'Etat sur le SRADDET à élaborer par la Région

Le SRADDET, est un document stratégique pour l'État qui porte les enjeux d'aménagement durable et de transition écologique et énergétique des territoires.
Dans ce cadre, la DREAL a rédigé un « porter à connaissance réglementaire » qui a été transmis à la Région en novembre 2016. En complément, le Préfet de région a mobilisé la DREAL pour produire un «Dire» qui exprime les enjeux de l'État en matière d'aménagement durable du territoire. L'objectif sera de le transmettre officiellement à la région le 1er décembre 2017.
L'Etat sera associé à l'élaboration du SRADDET qui intégrera le SRCE et le SRCAE. Il a un caractère prescriptif et s'imposera donc aux documents d'urbanisme locaux.

En savoir plus sur le SRADDET

Des outils pour faciliter l'accès à la connaissance

Faciliter l'accès à l'Information, à la Connaissance

La DREAL PACA réalise des travaux géomatiques (principalement des cartes, ou des bulletins) et des travaux statistiques (tableaux de données, synthèses et études). Ces informations géographiques, statistiques et documentaires sont ensuite mises à disposition de l'ensemble des services de la DREAL mais aussi des partenaires et du grand public à travers des outils dédiés (CARTOPAS, BATRAME, SIDE).

L'outil BATRAME

C'est une des composantes du système d'information et de diffusion de la DREAL PACA. Créé en 2015, c'est une base territoriale qui permet d'accéder à des données et informations dans les domaines d'activité de la DREAL (nature et biodiversité, eau, sites et paysage, risques naturels et technologiques, air et climat, énergie, industrie, transports). Elle succède à la « Base communale ».

En **2017**, un outil intégrateur sera élaboré et viendra compléter BATRAME pour faciliter l'accès aux données et informations.

Découvrir les outils

Batrame
CARTOPAS

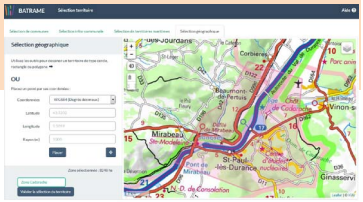

Le Géoportail de l'urbanisme : Vers une dématérialisation des documents d'urbanisme

Le Géoportail de l'Urbanisme (GPU), dont la création a été lancée par ordonnance le 19 décembre 2013, a été mis en ligne en mars 2016 (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr).

Fruit d'un partenariat entre le Ministère en charge du logement et de l'IGN*, le GPU a vocation à devenir, d'ici 2020, le portail officiel de publication des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique. La DREAL a mis en place, en collaboration étroite avec les DDT(M) et le CRIGE*, une action de sensibilisation et d'information des collectivités territoriales sur le déploiement du GPU et sur leurs obligations actuelles et futures en matière de publication dématérialisée des documents d'urbanisme.

(*) IGN : Institut National de l'information Géographique et forestière
(*) CRIGE : Centre Régional de l'Information Geographique

Vous souhaitez commander une étude en ligne ou obtenir des données à partir de statistiques publiques ?

La DREAL PACA dispose d'un pôle statistiques qui publie sur le site internet des données, synthèses et études mobilisables pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans ses domaines de compétences.
Formulaire de commande travaux statistiques

Le Profil Environnemental Régional

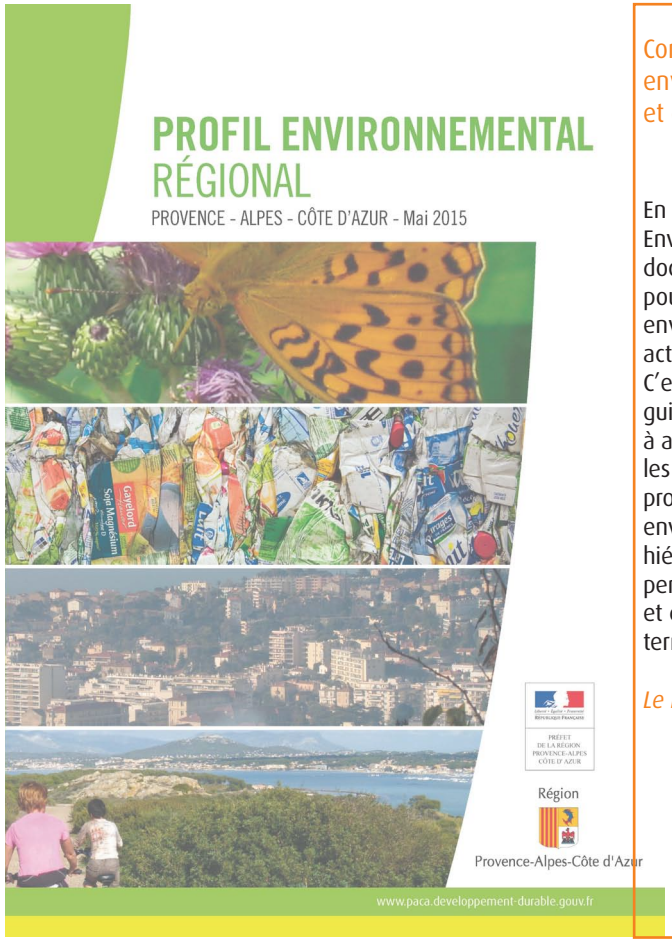

Contribuer à l'information environnemental des acteurs et du grand public

En Septembre **2015**, le Profil Environnemental Régional (PER), document de références pour l'intégration des enjeux environnementaux, a été actualisé.

C'est un outil technique et un guide méthodologique destiné à aider les acteurs (notamment les collectivités) à restaurer, protéger et gérer les ressources environnementales et à hiérarchiser les enjeux, dans la perspective d'un aménagement et développement soutenable du territoire.

Le PER en détail

Agir et mobiliser en faveur de la transition énergétique

Vers un nouveau Mix énergétique

Dans le cadre d'une politique énergétique globale, l'État et les collectivités territoriales jouent un rôle primordial en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), prévu par la loi Grenelle 2, est élaboré conjointement par l'Etat et la Région, et constitue un document essentiel d'orientation, de stratégie et de cohérence.

La vocation du SRCAE

Il définit les grandes orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 – 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique. La DREAL veille au suivi et à l'atteinte des objectifs sectoriels fixés.

En savoir plus sur les objectifs de réduction de la consommation finale en énergie

Des outils de concertation et de suivi du SRCAE

La 5ème édition de la conférence régionale pour la transition énergétique (CRTE) du 4 juillet 2016 a eu pour objectif de :

>> dresser le bilan du SRCAE et définir la planification stratégique pour la période 2016-2020 ;

>> partager avec les acteurs régionaux l'état d'avancement du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en lien avec l'observatoire régional énergie, climat, air (ORECA) ;

>> exposer les évolutions réglementaires induites par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 aout 2015 et des dispositifs de financement y afférents. Cette rencontre a également permis, à la DREAL et au Conseil régional, de présenter les futurs plans et schémas qui pourraient définir la planification stratégique régionale et caractériser le nouveau mix énergétique.

En savoir plus sur la CRTE

Les énergies renouvelables

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui la première région solaire française en terme de puissance raccordée au réseau. Le Schéma Régional Climat Air Énergie de PACA fixe les objectifs à atteindre en terme de production d'énergie renouvelable pour la région, et en particulier pour le solaire photovoltaïque. Les objectifs pour le photovoltaïque sont d'atteindre une puissance de 2 760 GWh en 2020 et 5 280 GWh en 2030.

Photovoltaïque

En 2015 et 2016, dans un contexte économique et réglementaire parfois compliqué pour les acteurs concernés, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit activement le développement des énergies renouvelables sur son territoire. La filière solaire photovoltaïque est la plus active avec une puissance installée de **870 MW en 2015** et près de **1 000 MW en 2016 (+15%)**. La dynamique de son développement s'appuie particulièrement sur les nombreux appels d'offres et appels à projets lancés par le gouvernement pour permettre d'atteindre les objectifs fixés nationalement et déclinés en région dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).
Elle s'appuie également sur les démarches territoriales initiées dans le cadre du programme TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissante verte). Enfin l'intégration de la dimension énergétique dans les documents d'urbanisme participe à cette dynamique.

La DREAL PACA est un acteur majeur dans la mise en oeuvre de la politique publique, notamment dans l'instruction des dossiers dans le cadre des appels d'offres, la promotion des énergies renouvelables (EnR) lors de conférences ou formations, dans l'accompagnement des dossiers EnR dans le cadre du programme TEPCV, et l'appui aux DDT(M).

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

L'appel à projets «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV) lancé **fin 2014** a retenu en PACA **33** territoires (départements, Pays, PNR, EPCI, communes et 200 collectivités) soutenus actuellement à hauteur de **23 millions** d'euros par le ministère de l'Environnement.

Quels objectifs ?

>> Atténuer les effets du changement climatique,
>> Encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
>> Faciliter l'implantation de filières vertes.

Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité du travail engagé sur la territorialisation des objectifs du SRCAE. En effet, la transition énergétique ne deviendra réalité que si elle se concétise dans les territoires. Le travail des acteurs territoriaux est donc essentiel.

En savoir plus sur la démarche

TEPCV -
23 M d'euros de subventions contractualisées

ZOOM sur

Nouveau dispositif de soutien aux EnR

Mise en place du complément de rémunération. Les explications du nouveau dispositif.

Promouvoir des actions au profit de la qualité de l'air

L'air, un enjeu transversal

La qualité de l'air constitue en PACA un enjeu sanitaire majeur : 900 000 personnes seraient exposées à au moins un dépassement des normes européennes de qualité de l'air (particules, oxydes d'azote, ozone) selon l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AirPACA).
Les risques liés à la qualité de l'air ne sont pas exclusivement liés aux épisodes ponctuels (pics) de pollution. Ils sont aussi présents avec une exposition chronique à une qualité de l'air dégradée.
La France fait l'objet de deux procédures précontentieuses européennes, pour non respect des valeurs limites relatives aux émissions de particules PM10 d'une part et aux émissions de dioxyde d'azote d'autre part. Outre le non-respect des valeurs limites, il est fait grief à la France de ne pas avoir pris de plans d'actions suffisamment ambitieux pour lutter contre les principales sources d'émissions de PM10 et NO2 identifiées sur 19 zones administratives de surveillance dont, pour PACA, celles de Marseille, Nice, Toulon et Avignon.

Dans ce contexte, l'enjeu pour la DREAL se situe à plusieurs niveaux :
>> pérenniser la surveillance de la qualité de l'air grâce à AirPACA dont elle assure le pilotage de l'activité ;
>> assurer le suivi de la mise en œuvre des quatre plans de protection de l'atmosphère (PPA) ;
>> faire évoluer le dispositif de gestion des pics de pollution suite aux dernières évolutions réglementaires intervenues en avril 2016 ;
>> prescrire des mesures spécifiques aux ICPE qui émettent des particules, du dioxyde d'azote ou des composés organiques volatiles pour réduire leurs impacts lors des pics de pollution.

Concernant les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), bien que leur élaboration relève de la compétence de l'État, leur mise en œuvre nécessite une forte implication des acteurs locaux (collectivités notamment). Les PPA comprennent un socle commun de mesures à destination de l'ensemble des secteurs d'activités et visent principalement les émissions de particules fines (PM 2,5 et PM10) et d'oxydes d'azote. Les mesures réglementaires sont réparties en trois grands secteurs :
>> Réduire les émissions du secteur industriel
>> Réduire les émissions générées dans le domaine des transports (passagers et marchandises)
>> Réduire les émissions liées au chauffage ou brûlage dans le résidentiel/tertiaire

La DREAL réunit chaque année le comité de suivi de ces plans et rend compte annuellement de la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures.

Les PPA doivent par ailleurs faire l'objet d'une évaluation au moins tous les 5 ans. Pour PACA, ce bilan quinquennal interviendra en 2018. Dans ce cadre, la DREAL pourrait faire des propositions sur la gouvernance du dispositif qui, bien qu'il soit réglementaire, implique de nombreux acteurs avec lesquels le travail de co-construction engagé devra être poursuivi et développé.

Qualité de l'air : Tous concernés !

Concernant la gestion des épisodes de pollution de l'air, 2016 a été la première année de mise en œuvre du dispositif réglementaire déclinant l'arrêté interministériel de 2014. Mais, l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 et la circulaire du 5 janvier 2017 imposent de revoir ce dispositif pour le rendre plus efficace et réactif, avec une augmentation du nombre de jours d'alerte, une responsabilité accrue des préfets de département et une meilleure association des élus. C'est donc dans ce contexte que la DREAL a engagé la rédaction de nouveaux arrêtés (zonal et départementaux) qui seront signés en juin 2017, et qu'elle prévoit notamment de co-construire avec les collectivités des plans d'urgence transports.

En savoir plus sur les actions en faveur de la pollution de l'air en PACA :

Outils et bons plans pour l'air

Des territoires en action

Le 21 septembre 2016, s'est tenue la seconde édition de la Journée nationale de la qualité de l'air.
Les 22 et 23 septembre, se tenaient à Paris les assises nationales de la qualité de l'air pour partager entre services Etat, établissements publics et collectivités les enjeux de la qualité de l'air, les avancées scientifiques et techniques dans le domaine ainsi que les actions conduites dans les territoires.

Une mobilisation sur tout le territoire français : *zoom sur quelques projets*

Pour notre air, chaque geste compte !
agissons ! informons ! respirons !

Le 30 novembre 2015 :

Signature de l'arrêté sur les mesures d'urgence en cas de pics de pollution de l'air. **En 2016 prolongation et consolidation de toutes ces actions.**

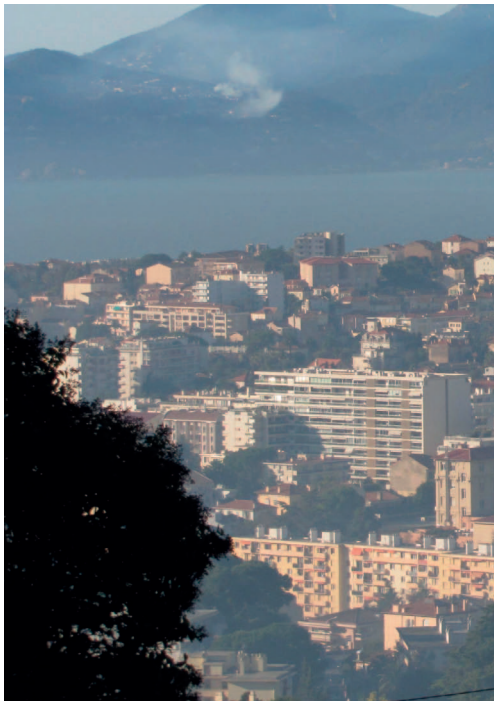

Développer une offre de logements adaptés et favoriser l'engagement des acteurs concernés

Une offre de logements adaptée aux besoins des citoyens

Une avancée pour le logement en région PACA

Le 26 février 2015, lors du Tour de France de la construction, Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, signe **la charte régionale d'engagement** et de mobilisation du foncier déjà signée par le Préfet et les principaux acteurs le 3 juillet 2014.
En savoir plus

Cette charte régionale a pour but de permettre au citoyen d'accéder à un logement adapté à ses besoins. Ses effets sont déjà notables.

La région PACA a connu la plus forte progression des mises en chantier :
+ 16 % chiffre remarquable par rapport à la moyenne nationale.

10 262 logements ont été agréés en 2015 soit **24 %** d'augmentation par rapport à 2014.

Parallèlement, l'objectif de la DREAL est d'accompagner les collectivités dans leurs mobilisations autour de la rénovation et de convaincre l'ANAH de mettre plus de moyens.
Par ailleurs, un autre enjeu est de poursuivre l'amélioration du système de gestion des demandes et d'affirmer la connaissance des besoins.

Logements sociaux en 2015 :

71 % des ménages sont éligibles au logement social.
29% ont des revenus inférieurs au seuil du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
et **55%** ont des revenus inférieurs au seuil du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

16 016 ménages ont accédé au parc social, et **5 107** ont fait l'objet d'une mutation à l'intérieur du parc social.

En 2016 :

12602 logements sociaux agréés en PACA, soit une hausse de **23%** par rapport à 2015

Une mobilisation en faveur de la production de logements

ZOOM sur

Lancement du 1er concours palmarès de l'habitat en février 2015

le Palmarès Régional de l'Habitat 2015, a pour but de mettre en valeur les opérations de logements remarquables réalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis ces cinq dernières années.

Tout savoir sur le lancement du Palmarès Régional

9 projets récompensés lors de la cérémonie du 19 juin.
Les participants ont pu découvrir une exposition et un ouvrage dédiés aux lauréats du Palmarès régional de l'habitat 2015.

La seconde édition du palmarès de l'habitat sera lancée en 2017.

En savoir plus

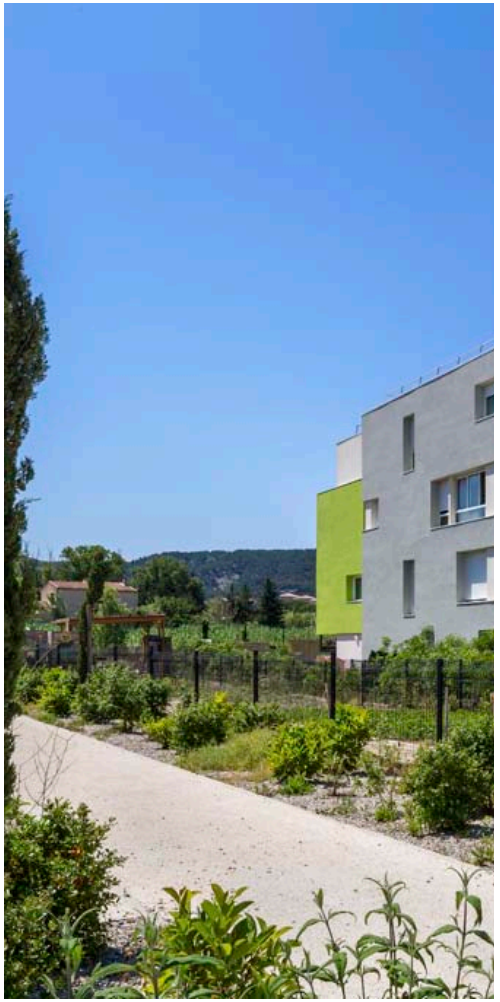

Développer une offre de logements adaptés et favoriser l'engagement des acteurs concernés

Un séminaire sur la rénovation énergétique des bâtiments Pour une construction durable

Co-organisé par la DREAL, le Conseil régional, l'ARII, l'ALEC MM, EnvirobatBdm, l'ADEME et l'ADIL, le séminaire du 22 novembre 2016 a réuni les acteurs de la rénovation énergétique en copropriété (professionnels/institutionnels, particuliers) avec l'ambition de rendre plus lisible le parcours de rénovation, de promouvoir les bonnes pratiques et de faire émerger des solutions innovantes pour accélérer les projets de rénovation.
Cette journée a rassemblé 250 participants.

Une mobilisation en faveur de la production de logement

Renforcer la production de logements et mieux l'adapter aux enjeux locaux.
La région PACA constitue l'un des territoires pilotes sur les filières de production de logement.
Le ministère du logement a désigné la région PACA comme territoire pilote sur les filières de production de logement. De janvier à mai 2016, la DREAL PACA a animé un chantier technique sur les filières de production de logements, mobilisant acteurs publics et professionnels de l'habitat autour de 4 ateliers thématiques :

>> Comment faire baisser les prix du logement ?
>> Comment accélérer la production de logements ?
>> Comment produire plus de logements sociaux ?
>> Comment construire autrement ?

En savoir plus sur les filières de production

L'objectif des chantiers ? Réfléchir à des propositions répondant à un objectif commun pour renforcer la production de logements et mieux l'adapter aux enjeux locaux.

Le 24 mai 2016, la DREAL PACA a organisé un séminaire de restitution afin de présenter les résultats des ateliers. Quelles propositions et actions en faveur du logement ? Une série de propositions qui alimenteront un plan d'action national restituées en 5 axes.
En savoir plus : voir ci-dessous

Prévenir des risques, préserver la santé et l'environnement

La région PACA s'étend sur **31 700 km²** (**5,7%** du territoire). La population est concentrée sur une partie limitée du territoire (bordure littoral et vallées).
L'exposition de la région aux aléas naturels majeurs est directement associée au caractère «extrême» du climat méditerranéen, dont la sécheresse estivale et la violence des précipitations automnales favorisent alternativement feux de forêt, inondations et mouvements de terrain. La présence de reliefs abrupts contribue au caractère torrentiel des écoulements et à la fréquence des mouvements de terrains. Par ailleurs, la région PACA est la plus sismique de France métropolitaine et possède aussi trois départements alpins (04-05-06) soumis aux avalanches.

Les inondations

Le 3 octobre 2015, les Alpes Maritimes sont touchées par des inondations catastrophiques qui ont coûté la vie à 20 personnes. Le bilan économique s'élève à plus de 600 millions d'euros. Cet événement tragique rappelle l'importance de poursuivre avec détermination les démarches de prévention déjà engagées en les amplifiant.
La stratégie régionale sur la prévention des risques naturels et hydrauliques préparée par la DREAL et validée par les Préfets répond à cet objectif.

En savoir plus

Gestion des inondations
Eau France

Fin 2016 :

Mise en place d'une campagne de sensibilisation des populations « pluie-inondation » pour les **15 départements** de l'arc méditerranéens qui connaissent des épisodes de pluies intenses (également appelés épisodes cévenols).

En savoir plus

963 communes confrontées à au moins **1** aléa naturel,
67 % des communes sont soumises à **4** aléas,
15 % environ des communes sont soumises à la totalité des **5** aléas dont celles abritant plus d'un million de personnes.

Quelle stratégie régionale sur les risques ?

La stratégie régionale définie des orientations opérationnelles pour chacun **des 5 grands risques naturels** de la région :
>> Inondations/Risques hydrauliques
>> Séismes
>> Mouvements terrain/mines
>> Incendies de forêts
>> Avalanches

Retrouvez la plaquette stratégie régionale 2015-2018 et le bilan 2015-2016 de la stratégie régionale

«MOI CITOYEN», un outil qui regroupe l'ensemble des documents d'information préventive existants sur les différents risques majeurs.

En savoir plus

Les Assises nationales sur les risques naturels à Marseille

Les 22 et 23 mars 2016, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a ouvert la 3ème édition des Assises nationales sur les risques naturels au Palais du Pharo à Marseille.
Ces Assises étaient organisées pour la première fois en PACA, région particulièrement vulnérable et exposée à tous les aléas des risques naturels (risques sismiques, mouvement de terrain, inondations, feux de forêt, avalanches).
La Ministre a appelé l'ensemble des acteurs présents (collectivités territoriales, services de l'État, organismes d'assurance, experts, chercheurs, bureaux d'études, représentants de la société civile...) à se mobiliser pour adapter leurs stratégies et programmes de prévention au changement climatique. Elle a aussi insisté sur l'importance de mettre à disposition des citoyens tous les moyens d'information et de connaissance essentiels à la prévention des risques naturels notamment pour éviter les conséquences dramatiques que la région PACA a connu ces dernières années.

En savoir plus sur les assises

ORRM

Prévenir des risques, préserver la santé et l'environnement

Les risques technologiques
« Être présent et en action »

En matière de risques technologiques, la région se situe au 3ème rang national avec 54 sites SEVESO « seuil haut » dont 4 stockages souterrains principalement sur le pourtour de l'étang de Berre, avec aussi des risques liés au transport de matières dangereuses, aux travaux souterrains et à la rupture de barrage.

L'aléa technologique est accru du fait de l'exposition des établissements industriels aux risques naturels, notamment aux inondations, séismes et incendies. En outre, un nombre important d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) non classées Seveso sont imbriquées dans les zones urbanisées.

Les rencontres des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La DREAL affiche la volonté constante de mieux informer sur l'évolution de la réglementation et de faciliter les démarches administratives.
A ce titre, elle organise
«les rencontres des installations classées».
En savoir plus sur les ICPE

La Dreal Police environnementale

Depuis début 2015, la DREAL a de nouvelles prérogatives concernant les déchets inertes. Dans ce cadre, elle est intervenue, avec l'accord des procureurs, sur les filières illégales de déchets en partenariat avec les services de police afin de contrôler un certain nombre de sites.

Les filières illégales de recyclage de déchets et les trafics associés sont dommageables, tant en termes environnementaux qu'économiques. Elles nuisent fortement à l'atteinte des objectifs de recyclage fixés par les directives européennes ou la réglementation nationale.
C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de contrôle pluriannuelle des centres Véhicules Hors d'Usage (VHU) débutée en 2012. Cette action s'est élargie et renforcée aux autres sites et trafics illégaux de déchets, dont ceux associés aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques professionnels).
Ainsi, les objectifs demeurent. Dans la mesure du possible, le pilotage et le suivi de ces actions sont intégrés dans les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF). Le contrôle des Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) en situation irrégulière à vocation à s'inscrire aussi dans ce cadre.
La région PACA décompte un grand nombre d'ISDI en situation irrégulière sur lesquelles certains procureurs déploient des actions pénales qui se veulent dissuasives. En parallèle, il est important de disposer d'un parc d'ISDI régulières à court terme pour que les gisements disposent d'exutoires conformes.

Gestion des déchets plan en vigueur

En 2016, **20 des 26 sites** soumis à PPRT ont été approuvés, **2** sont en phase de concertation et **4** encore en étude de réduction du risque à la source à entériner.

Santé environnement en PACA – un nouvel outil : le Tableau de bord Santé environnement
En savoir plus

Protéger la santé des populations en préservant l'environnement

Le Plan National Santé Environnement1 (PNSE), adopté en 2004, a été construit sur une approche intégrée et globale de l'ensemble des polluants et milieux de vie et en cohérence avec la stratégie en santé environnement. Devant la complexité et l'ampleur de cette thématique «santé environnement» et les interrogations des citoyens, l'élaboration du PNSE et sa déclinaison en région ont été inscrites dans le code de santé publique (article L. 1311-6 du code de la santé publique).
Après 10 ans d'actions destinées à la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement, le PNSE3 a été adopté en novembre 2014 pour la période 2015-2019. Le suivi, la mise en œuvre de ce plan et sa feuille de route gouvernementale qui a pour but de réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé sont assurés par le Groupe de Santé Environnemental. Le PNSE3 permettra de consolider les progrès déjà accomplis et de proposer une nouvelle approche plus globale de la santé environnementale qui tient compte de toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus. Les besoins et les problématiques propres aux territoires ont donné naissance aux Plans Régionaux Santé (PRSE).
Les risques pour la santé humaine causés par les pollutions de l'environnement naturel, domestique et professionnel sont une préoccupation majeure des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Un collège d'acteurs locaux œuvrant pour la santé environnementale s'efforce de répondre aux préoccupations des habitants sur les objectifs fixés par le PRSE 2015-2021 qui sont de :
>> promouvoir la santé environnementale ;
>> accompagner financièrement et techniquement les projets ;
>> animer le réseau régional d'acteurs ;
>> faire émerger des initiatives locales ;
>> territorialiser la santé environnementale.

En savoir plus sur les objectifs du PRSE PACA

Respecter et sauvegarder le patrimoine naturel et les paysages

La région PACA, territoire d'exception :

Avec un taux de 75% d'occupation naturelle, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises. La région abrite près des 2/3 des espèces végétales françaises, 1/3 des espèces d'insectes, plus de 10 espèces de mammifères marins et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs.
La mer Méditerranée est l'un des 10 hotspots de biodiversité de la planète. Elle abrite environ 10 % des espèces répertoriées mondialement alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface globale des océans.

Préserver une biodiversité menacée

Pourquoi ?

La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, c'est tout le tissu vivant de notre planète. Étudier la biodiversité, c'est chercher à mieux comprendre les liens et les interactions existant entre les espèces et leurs habitats.

En savoir plus sur l'agence française de biodiversité

La DREAL participe activement à la lutte contre la pollution par les pesticides

Le plan ECOPHYTO II publié en 2015, vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

En 2016, ce plan entre dans sa phase de déclinaison régionale. La DREAL et la DRAAF co-pilotent administrativement ce plan. Fin 2016, une feuille de route* a été rédigée, en partenariat avec les différents acteurs, elle détermine les actions du plan en région.

La DREAL PACA a animé un groupe de travail « Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures », afin de déterminer les actions permettant de réduire les usages de pesticides par les EPCI, les particuliers et les professionnels du paysage.

Un travail qui s'inscrit en outre dans le cadre de la loi dite Labbé* entrée en vigueur **au 1er janvier 2017** et qui interdit l'usage de pesticide dans certains espaces publics et interdit la vente en libre service auprès du grand public.

En savoir plus sur le plan ecophyto

(*)la loi Labbé

Un nouvel outil régional d'aménagement qui identifie la Trame Verte et Bleue : Le Schéma Régional de cohérence Ecologique (SRCE)

Ce schéma identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Il a été approuvé par le Préfet le 26 novembre 2014, et a fait l'objet de la parution d'un guide le 24 juin 2015. Ce guide a pour vocation d'être un outil d'appropriation des connaissances, d'adhésion à ses principes. Il offre aux acteurs locaux des clés de lecture pour la déclinaison du SRCE dans les documents d'ubanisme.

En savoir plus sur le SRCE

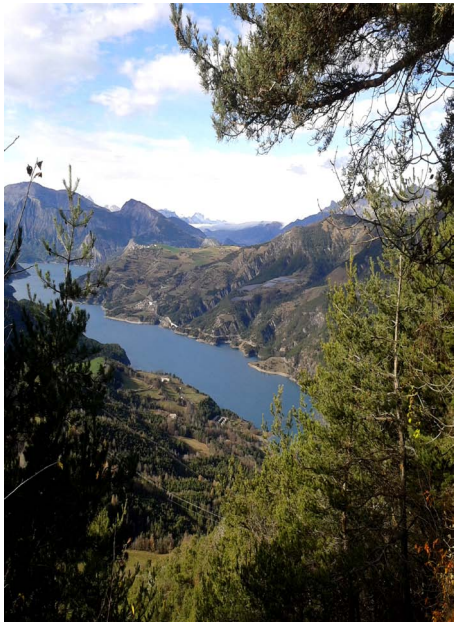

Une année sous le signe de la biodiversité*

Le 8 août 2016, *a été promulguée par l'assemblée nationale la loi biodiversité, 40 ans après la loi de protection de la nature de 1976. Cette loi inscrit de nouveaux concepts tels que les actions en réparation, les zones prioritaires de biodiversité et la protection des ressources génétiques et vise une reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'une des mesures phares de cette loi est la Création de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) au 1er janvier 2017 dont le Président d'honneur est Hubert Reeves. L'AFB sera un acteur majeur, aux côtés de la DREAL pour la mise en œuvre de l'ambition de reconquête affichée par la loi.*

(*) Diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.

Respecter et sauvegarder le patrimoine naturel et les paysages

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1ère région avec 5 % du territoire classé

2 nouveaux classements en 2016

Classement des abords de la place forte de Mont-Dauphin (département des HautesAlpes - 05) Monument historique inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Le site classé couvre 655 ha et concerne les 5 communes d'Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul et Saint-Crépin.

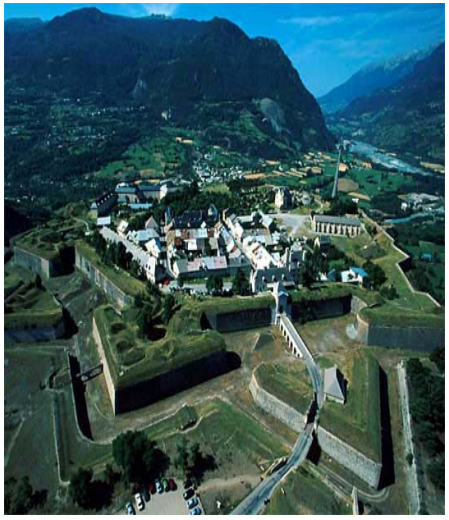

Classement des plateaux de Calern , Caussols et leurs contreforts (Alpes-Maritimes).
Il couvre une superficie de 11 618 hectares. Le classement permettra de préserver les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation, de favoriser le maintien de l'agropastoralisme et de contribuer à la maîtrise de la fréquentation touristique, de loisirs et des aménagements liés.

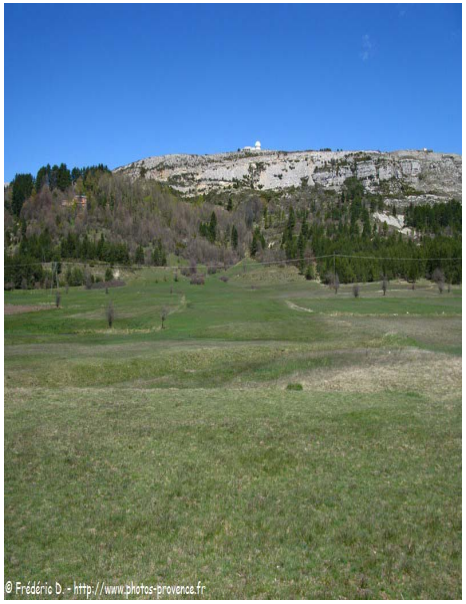

La région PACA abrite 4 des 10 Parcs Nationaux français, 18 réserves naturelles (nationales ou régionales), et 7 Parcs Naturels Régionaux.

ZOOM sur

Les richesses naturelles en PACA menacées

En 2016, publication des listes rouges. Les listes rouges permettent de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition.
En savoir plus

Les 18 et 19 octobre 2016 à Marseille, s'est tenu **le 4éme séminaire national des observatoires de la biodiversité** co-organisé avec l'observatoire national de la biodiversité.
En savoir plus

BIODIVERSITE, EAU, PAYSAGES

Respecter et sauvegarder les ressources naturelles

Quelles stratégies pour un aménagement durable du littoral ? Les politiques publiques dédiées à la mer et au littoral

Face au constat des difficultés propres au littoral pour la mise en œuvre des politiques publiques en PACA, l'Etat a souhaité définir des axes prioritaires d'intervention, en se positionnant sur les champs de la planification, du foncier et de l'économie.

La DREAL, dans son projet stratégique 2014-2018, a relayé la nécessité de promouvoir un aménagement intégré (de la mer à la terre) et durable du littoral, à court, moyen et long terme. L'objectif est de définir au niveau régional les axes d'intervention de l'État déclinant les politiques nationales et les actions qui en découlent.
Les axes d'intervention d'un aménagement durable du littoral :

>> l'adaptation au changement climatique ;
>> la maitrise de l'urbanisation ;
>> la promotion de l'économie maritime et notamment de sa filière «verte marine» ;
>> la valorisation de l'identité maritime et littorale (préservation des écosystèmes marins et terrestres ainsi que du patrimoine paysager et architectural littoral).

Création en PACA d'un observatoire photographique du paysage vu depuis la mer.

Pourquoi un observatoire depuis la mer ?
Pour inverser et enrichir le regard à l'approche du littoral, siège de forts enjeux : démographique, climatique, foncier, touristique et urbanistique.
Il vise à :
>> Améliorer et valoriser la connaissance du littoral ;
>> créer une base de données sur l'évolution des paysages littoraux en PACA ;
>> être un outil d'aide à la gestion pour les collectivités.

La DREAL PACA a confié à l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement) en 2013, la réalisation de cet observatoire.
151 photos ont été prises à bord d'un kayak de mer. Chacune traduit un ou plusieurs enjeux liés à la dynamique territoriale.

Site de l'observatoire des paysages pour voir l'exposition

Protéger nos ressources naturelles - Surveiller la qualité des eaux

Le bassin de la Durance au coeur des enjeux régionaux

En 2015, un diagnostic du fonctionnement des services de l'État aboutit à la création **d'une mission Durance** pour renforcer notre présence sur le territoire stratégique en matière de politique de l'eau.
En 2016, les acteurs de la mission Durance s'engagent pour une gestion optimisée de l'eau. Une feuille de route définit les grandes orientations pour la période 2016-2018. Elle a une double vocation :

1. assurer la continuité des actions entreprises ;
2. poser les bases d'une nouvelle gouvernance au niveau du bassin versant.

En savoir plus sur les acteurs et la feuille de route

La qualité des eaux en PACA : lutte contre les pollutions par les nitrates et révision des zones vulnérables.

La lutte contre la pollution des eaux par les nitrates constitue un enjeu important. La directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite directive Nitrates, prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés d'origine agricole.
En 2016, une révision des zones vulnérables aux nitrates a été engagée, par le Préfet coordonnateur, à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée. L'objectif cible est la prise d'un arrêté de zonage actualisé pour le début d'année **2017**.

En savoir plus pollution par les nitrates

ZOOM sur

1er décembre 2016,
Création du comité plénier de la Durance.
Il officialise la constitution d'une véritable « assemblée » de la Durance composée de 5 commissions techniques : « eau et usages », « information et concessions », « connaissance », « milieux et inondations » et « gouvernance ». Ces commissions seront opérationnelles dès le 1er trimestre 2017.

Respecter et sauvegarder les ressources naturelles

SDAGE 2016-2021

En 2015, le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est approuvé par le comité de bassin Rhône méditerranée pour la période 2016-2021.

Pour atteindre les objectifs environnementaux, la directive cadre sur l'eau préconise la mise en place d'un plan de gestion. Pour la France, le SDAGE et ses documents d'accompagnement correspondent à ce plan de gestion. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du Bassin. Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations de la conférence environnementale. Son contenu est précisé dans l'arrêté ministériel du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des SDAGE.

Consulter arrêté

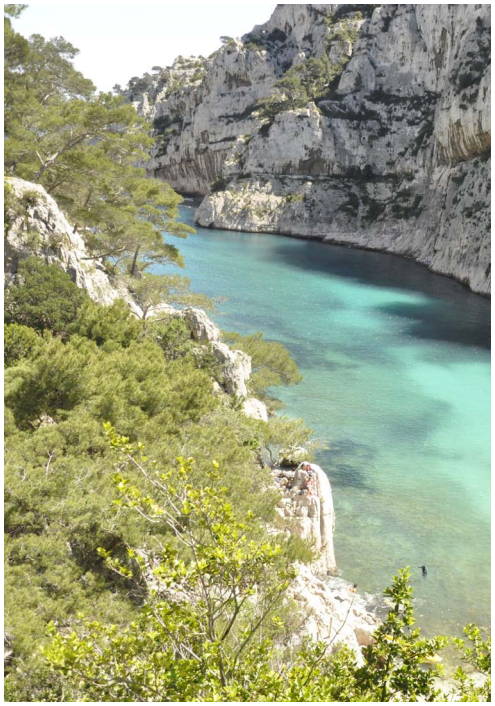

ZOOM sur

Approbation du PAM 2016

Qu'est-ce que le PAMM ?

C'est un programme de surveillance élaboré et mis en œuvre en vue d'évaluer en permanence l'état écologique des eaux marines.

L'arrêté approuvant le programme de mesures du **plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée occidentale (PAMM)** a été signé **le 8 avril 2016** en présence de la ministre Ségolène Royal. Il décline les politiques publiques et actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état écologique de l'ensemble des eaux marines, conformément à la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). La DREAL PACA, en tant que DREAL siège de façade maritime, coordonne la programmation budgétaire en vue de la mise en œuvre du PAMM 2016-2021

Laboratoire hydrobiologie : accréditation renouvelée en 2016 avec extension diatomées*

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL PACA (SBEP - Unité Données sur l'Eau) réalise des analyses faunistiques (invertébrés benthiques) et floristiques (diatomées et macrophytes) conformément à la politique nationale visant «la définition, l'évolution et la mise en œuvre des contrôles de surveillance des éléments de qualité biologique des cours d'eau».

Ces données sont produites dans le cadre d'une démarche qualité exigeante (norme ISO 17 025). Accrédité par le COFRAC depuis 2012 sur le paramètre macro-invertébrés des cours d'eau, notre laboratoire a obtenu, en 2016, une extension de cette accréditation pour le paramètre diatomées. Il poursuit sa montée en compétence sur les autres paramètres hydrobiologiques et vise une autre extension sur les macrophytes des cours d'eau en 2017. L'accréditation est une reconnaissance de nos compétences, de la fiabilité de notre système de production des données et elle garantit à nos bénéficiaires (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en particulier) la qualité de nos résultats.

(*) une diatomée est un végétal unicellulaire appartenant à un groupe d'algues brunes, microscopiques, vivant dans les eaux douces ou salées, et pourvu d'une enveloppe siliceuse.

Favoriser le développement des modes de transports doux plus respectueux de l'environnement

Les déplacements en PACA, un enjeu majeur
La DREAL innove en matière de mobilité durable

Voie Bus sur autoroute : une action emblématique de l'optimisation des infrastructures existantes

En 2013, une première voie réservée aux transports en commun était mise en service sur 2 km de l'A7 en entrée de Marseille au niveau de Saint-Charles. En 2015, l'expérience était étendue par la création d'une voie bus utilisant l'espace de la bande d'arrêt d'urgence au niveau de Plan-de-Campagne sur l'A51. Un troisième tronçon mis en travaux fin 2016 sera livré en 2017 et portera à 3 km la voie réservée sur l'A51 dans le secteur de Plan-de-Campagne. Ces aménagements ont des résultats probants. Ils permettent aux bus de gagner jusqu'à 20 minutes sur l'ensemble du parcours Aix-Marseille aux heures de pointe, fiabilisent leur temps de parcours et ne génèrent pas de perturbations pour les autres usagers.

Electromobilité : la DREAL s'engage !

Le projet «Electromobilité : développement du parc de véhicules électriques pour une mobilité durable des administrations en PACA» est porté par la DREAL PACA. Les objectifs sont, entre autres, de lutter contre la pollution de l'air et le bruit, de préserver la santé de la population, de réduire la consommation d'énergies fossiles et de montrer l'exemple à la société.

En savoir plus

La DREAL développe des partenariats :
Transport Analyst, un partenariat pour une plateforme unique

Financée par la DREAL et conçue en partenariat avec le CEREMA et l'AGAM (Agence d'urbanisme de l'Aglomération Marseillaise), la plateforme Transport Analyst permet de représenter l'accessibilité avec pour ambition de faciliter la mobilité durable sur le territoire métropolitain. A usage interne et en cours de finalisation, cette plateforme, unique en France, sera ouverte au grand public en 2017 sous le nom de PROXIMOB.

Les projets inscrits au CPER 2015-2020 vont améliorer l'attractivité du mode ferroviaire à court et moyen termes.

La DREAL participe activement au développement des projets ferroviaires

L'Etat porte des projets qui s'inscrivent dans une démarche globale et contribue ainsi aux projets soutenus par les collectivités.

Amélioration de la ligne Marseille-Aix-Gardanne

La ligne Marseille-Gardanne-Aix va faire l'objet d'ici 2020 d'une seconde phase de modernisation et offrira à termes, des trains plus rapides, plus fréquents et plus fiables. La fréquence de desserte des principaux pôles de Marseille, St Antoine, Simiane, Gardanne et Aix-en-Provence sera portée, à l'heure de pointe, de 20 minutes à 15 minutes. Les haltes périurbaines seront desservies toutes les 30 minutes au lieu de toutes les 40 minutes. En 2016, ont eu lieu les concertations inter-administratives préalables à l'enquête publique qui sera menée en 2017.

Ligne Nouvelle Provence Côte D'Azur (LNPCA)

La Ligne Nouvelle permettra la circulation de trains rapides et dégagera de la capacité sur la ligne existante pour les trains du quotidien. Une concertation publique sur les tracés et gares de la LNPCA a eu lieu du 3 octobre 2016 au 9 janvier 2017.

En savoir plus sur LNPCA
En savoir plus sur la concertation publique

Améliorer l'accessibilité et la sécurité dans les transports

Des opérations de contrôles dans les transports de marchandises et de voyageurs

En 2016, les contrôleurs des transports terrestres ont fait porter la pression de contrôle sur la lutte contre toutes les formes de concurrence déloyale dans le transport de marchandises. Par exemple**, le 8 novembre,** une opération a été menée sur les axes routiers desservant le port de Brégaillon.
Bilan de la journée : 31 véhicules controlés, 25 en infraction, 34 000€ de consignations récoltées.

Leur action a aussi concerné :
>> **Le transport de voyageurs** : pendant l'été, plusieurs opérations ont ciblé les autocars avec le souci de la sécurité routière. 34 autocars ont été contrôlés, dont 9 circulaient sur des lignes entre l'Italie et le Maroc.

Un effort particulier a aussi été porté :
>> **Sur le contrôle des véhicules LOTI** : dans le cadre du conflit qui les oppose aux taxis et aux Véhicules de Tourisme avec Chauffeurs (VTC) taxis.

De son côté, le pôle contrôle des véhicules a intensifié son action en 2016 sur les centres de contrôle de véhicules légers et lourds, multipliant par trois le nombre de sanctions

En **2016,** la DREAL PACA a effectué
1 200 opérations de contrôle
en bord de route.

6 300 véhicules contrôlés
dont 45 % sont étrangers.

156 entreprises
de transports contrôlées.

Les 20 ans de l'ORT

Le 15 octobre 2016 :
l'Observatoire Régional des Transports (ORT) a fêté ses 20 ans. La DREAL, associée au Conseil régional, contribue activement à la vie de l'ORT notamment par l'organisation des colloques et la contribution aux publications, etc.

En savoir plus sur l'observatoire régional

Moderniser les réseaux de transports en PACA

Le 8 décembre 2016, l'avenant à la feuille de route du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 a été signé par le Président de la République François Hollande, qui a inauguré le même jour le tronçon EST de la rocade L2. Il consacre 870 millions d'euros de l'Etat et de la Région au financement des projets de transport.

Le désenclavement des Alpes

Le Tunnel de Chabrières à Digne les Bains

Le tunnel, long de 170 m, situé sur la RN85 sur la commune d'Entrages a été mis en service le 3 juillet 2015. La DREAL PACA, maître d'ouvrage de l'opération a conduit la réalisation de ce chantier « éco-responsable ». Une démarche de management environnemental a été mise en œuvre pendant toute la durée des travaux. Ce projet a été financé par l'État et le conseil régional.

En savoir plus sur Chabrières

Les berges du Drac et la Rocade de Gap

Le 19 octobre 2016, une visite d'étape de 2 chantiers de la RN85 a été organisée à l'initiative du préfet de département des Hautes-Alpes et en présence des co-financeurs, des journalistes, des élus locaux et des partenaires. Tous ont pu constater l'état d'avancement de la section centrale de la rocade de Gap ainsi que la sécurisation et l'aménagement des Berges du Drac.
Ces deux opérations routières, inscrites au CPER 2015-2020, constituent des projets structurants pour le département. Elles contribuent à améliorer la qualité des déplacements aussi bien pour les habitants, les acteurs économiques et les touristes.

En savoir plus sur les berges du DRAC

Des projets Phares

La déviation de Miramas

Après 3 ans de travaux, la déviation de Miramas est en voie d'achèvement et sera mise en service en mars 2017. Le principal ouvrage d'art, long de 216 m, qui franchit la ligne SNCF, a été livré en 2016. Ce projet permet le contournement de Miramas, il sera emprunté par près de 15 000 véhicules par jour.

En savoir plus sur la déviation

La ROCADE L2 - Un projet de grande envergure

Le projet de rocade L2 est un des plus importants chantiers d'infrastructure en France. La rocade est composée de deux tronçons : la rocade Est, connectée à l'A50 vers Aubagne, et la rocade Nord, connectée à l'A7 vers Aix-en-Provence. A terme, cette autoroute urbaine de 9,7 km assurera le contournement du centre-ville de Marseille et assurera la continuité autoroutière entre l'A50 et l'A7.
Le 29 novembre 2016, la L2 Est, longue de 5,2 km, a été mise en service ; l'inauguration par le Président de la République a eu lieu le 8 décembre 2016. Le chantier se poursuit sur la section nord, dans un contexte urbain très complexe.

En savoir plus

Moderniser les réseaux de transports en PACA

Renforcer la sécurité des transports et améliorer le quotidien des usagers

Des projets indispensables à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie

RN296 - Au nord d'Aix en Provence

Caractérisée par de nombreux accès riverains, cette section fera l'objet d'un programme d'aménagement visant à en réduire le nombre, pour plus de sécurité et à faciliter la circulation de bus pour fiabiliser la mobilité du quotidien.

En savoir plus

Liaison Est-Ouest à Avignon

La liaison Est-Ouest (LEO) est un projet de contournement sud d'Avignon. Le COPIL réuni en septembre 2016 a permis de boucler le financement de la tranche 2 du projet, entre les échangeurs de Rognonas et de l'Amandier (RN7). Les premiers travaux sont attendus en 2018.

en savoir plus

Travaux de résorption des Points noirs bruit

En 2015, livraison du mur anti-bruit de Luynes sur A51.
En 2016, lancement des chantiers sur les secteurs Delorme et Saint-Antoine le long de l'A7 à Marseille.

En savoir plus

Le contournement de Martigues-Port de Bouc

C'est un projet inscrit au CPER qui consiste à aménager une voie express permettant d'éviter les traversées de Martigues et de Port-de-Bouc sur un linéaire de 7,7km. Cet aménagement a pour objectif :

>> d'améliorer le cadre de vie des riverains et la sécurité des usagers de la RN 568 ;
>> d'améliorer la desserte des bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille ;
>> de contribuer au développement socio-économique local.

Après un important travail d'études et de concertation, le projet de contournement de Martigues - Port-de-Bouc est aujourd'hui défini dans ses principales caractéristiques techniques, ses effets potentiels sur l'environnement (milieu humain, milieu naturel...) ont pu être évalués et les mesures retenues pour éviter, réduire ou compenser ces impacts sont déterminées. Tous ces éléments ont été formalisés dans un dossier qui a fait l'objet d'une enquête publique entre le 20 janvier et le 08 mars 2016. A l'issue de cette enquête, la commission a rendu son rapport et formulé un avis favorable au projet assorti de quelques réserves.

La Déclaration d'Utilité Publique a été obenue le 1er février 2017 et les premiers travaux pourraient commencer en 2018 pour une mise en service en 2022 ou 2023.

En savoir plus

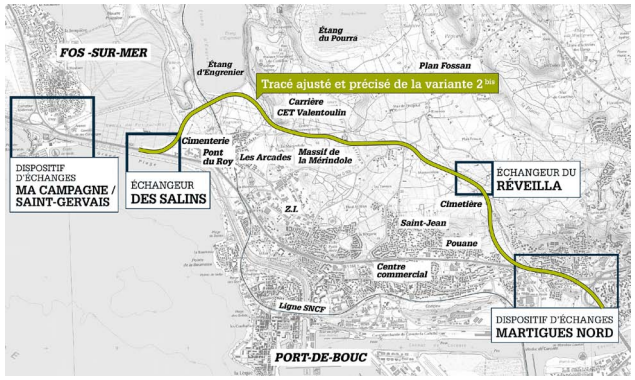

Travailler à la DREAL

En 2016, un nouveau siège qui regroupe tous les services

A partir de mai 2016, les services de la DREAL ont été regroupés dans un nouveau bâtiment au 36 boulevard des Dames (BDD) à Marseille.
Ce déménagement a nécessité des mois de préparation et toute la mobilisation des services et des agents. Cet événement majeur pour la DREAL, a été supervisé par le Pôle Supports Intégré et le Secrétariat Général.

Le pôle Saint-Charles

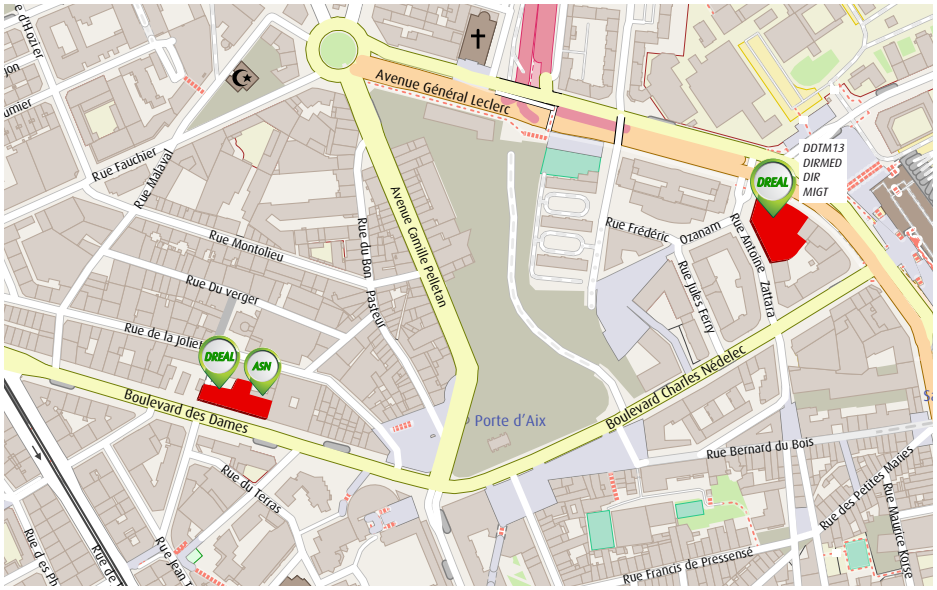

Ce bâtiment au BDD constitue avec le bâtiment «Zattara » le «pôle Saint-Charles», qui regroupe désormais les sièges marseillais de la DREAL, la DDTM 13, la DIRMED, la DIRM, la MIGT et l'ASN.

Une présence et des compétences sur tout le territoire

La DREAL est également implantée sur tout le territoire régional avec :

>> les **unités départementales** qui assurent des missions de contrôle et de prévention des risques technologiques, en particulier des pollutions industrielles ;
>> les **antennes territoriales** de l'URCTV qui exercent des missions de contrôle des véhicules et des transports terrestres ;
>> l'**unité des données de l'eau** (UDE) d'Aix-les-Milles, incluant le laboratoire hydrobiologie.

La **Mission Sécurité Défense** (MSD) met en œuvre des politiques de sécurité, de sûreté et de préparation à la gestion de crise dans la zone de défense Sud (PACA, CORSE et OCCITANIE).

La **mission d'appui au pilotage régional** (MAPR), anime le dialogue de gestion avec les administrations centrales et le SGAR, puis assure la répartition des effectifs, au sein de la zone de gouvernance. Elle coordonne l'élaboration des compte-rendus de gestion budgétaire, au service de la mise en oeuvre des politiques ministérielles.

La DREAL PACA : première DREAL à être certifiée ISO 9001-2015

A l'issue d'un audit mené par l'AFNOR du 4 au 12 octobre 2016, la DREAL a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 9001, dans le cadre des exigences de la version 2015 de la norme. Elle est ainsi devenue la 1ère DREAL certifiée dans cette version de la norme.

21 points forts soulignés, dont notamment :

>> un projet stratégique clair et défini
>> son adéquation avec la cartographie des processus
>> le pilotage par les VOPS (volet opérationnel du projet de service)
>> la communication interne

Travailler à la DREAL

Une DREAL jeune, dynamique et paritaire

539 agents
dont 52,5 % de femmes
Age moyen 47 ans
(44 ans pour les cadres)

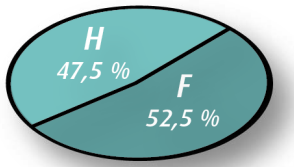

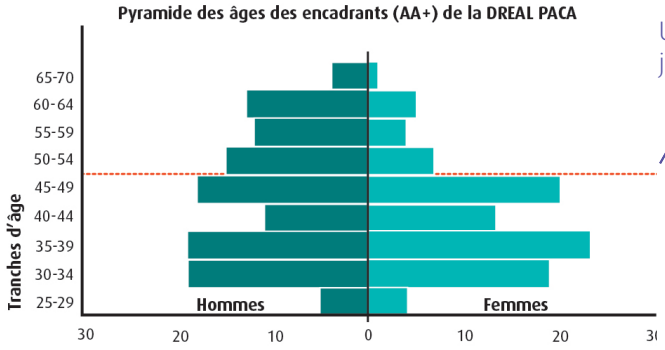

Un encadrement jeune et très féminisé

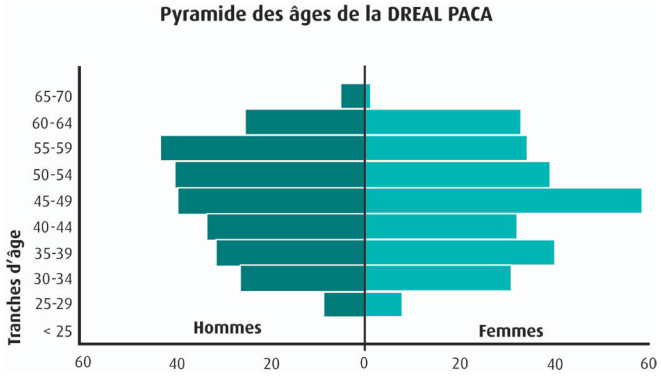

Le télétravail : une expérimentation à grande échelle

Depuis septembre 2015, la DREAL a mis en place une expérimentation inédite du télétravail à grande échelle. Elle a été pilotée par le Secrétariat Général avec l'appui du Pôle Supports Intégré. Le bilan positif de cette expérimentation a conduit à la décision de pérenniser cette nouvelle forme de travail dès 2017.

Des impacts positifs :

En 2015 et 2016,
1 agent sur 5
a pu expérimenter le télétravail

>> Il favorise l'amélioration de la qualité de vie au travail, et permet de mieux concilier vie professionnelle et vie privée
>> Il contribue à améliorer la motivation, l'efficacité et l'organisation du temps de travail de l'agent
>> Il répond aux enjeux de la politique de l'Etat exemplaire en terme de mobilité : amélioration des bilans carbone en limitant les déplacements domicile-travail
>> Il réduit partiellement l'allongement des temps de trajets domicile-travail induit par le déménagement au Boulevard des Dames
>> Il répond à une attente sociale forte, en particulier pour réduire le stress au travail

Au bureau

A la maison

Le comité de direction

DIRECTRICE RÉGIONALE

Corinne TOURASSE

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

X

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

Eric LEGRIGEOIS

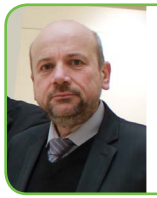

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

Jean-Francois BOYER

Service Prévention des Risques

Stéphane CALPENA

SPR

- *Equipements sous pression*
- *Risques chroniques et sanitaires*
- *Risques naturels majeurs*
- *Risques industriels accidentels*
- *Sous-sol et canalisations*
- *Contrôle des ouvrages hydrauliques*

Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation

Marc AULAGNIER

SCADE

- *Politique des territoires*
- *Information, connaissance*
- *Pilotage et animation*
- *Evaluation environnementale*

Service Biodiversité, Eau, Paysages

Paul PICQ

SBEP

- *Biodiversité*
- *Sites, paysages et impacts*
- *Eau et milieux aquatiques*
- *Milieux marins et littoraux*
- *Connaissance et animation scientifique*
- *Trâme Verte et Bleue*

Service Energie et Logement

Yves LE TRIONNAIRE

SEL

- *Climat et air*
- *Politique de l'habitat*
- *Production de logements et de foncier*
- *Qualité des bâtiments*
- *Énergie et réseaux*

Service Transports et Infrastructures et Mobilités

Olivier TEISSIER

STIM

- *Politique des transports déplacements*
- *Maîtrise d'ouvrage opérations routière*
- *Régulation et contrôle des transports*
- *Programmation et pilotage des ressources*

Secrétariat Général

Phlippe PRUDHOMME

SG

- *R.H., emplois compétences*
- *Gestion financière et immobilier*
- *Management de la qualité, sécurité, environnement*
- *Contrôle de gestion et pilotage*
- *Pôle juridique*

Pôle Support Intégré

Annick MIEVRE

PSI

- *PSI GAPAYE - CPCM*
- *Commande publique,achats rég.*
- *Formation, concours*
- *Technologie de l'information*
- *Logistique*
- *Action sociale*
- *Médecine de prévention*

Unités Départementales

Alpes-du-Sud

Vincent CHIROUZE

UD04-05

Alpes-Maritimes

Bernard MULLER

UD06

Bouches-du-Rhône

Patrick COUTURIER

UD13

Var

Jean-Pierre LABORDE

UD83

Vaucluse

Alain BARAFORT

UD84

Consultez l'organigramme simplifié

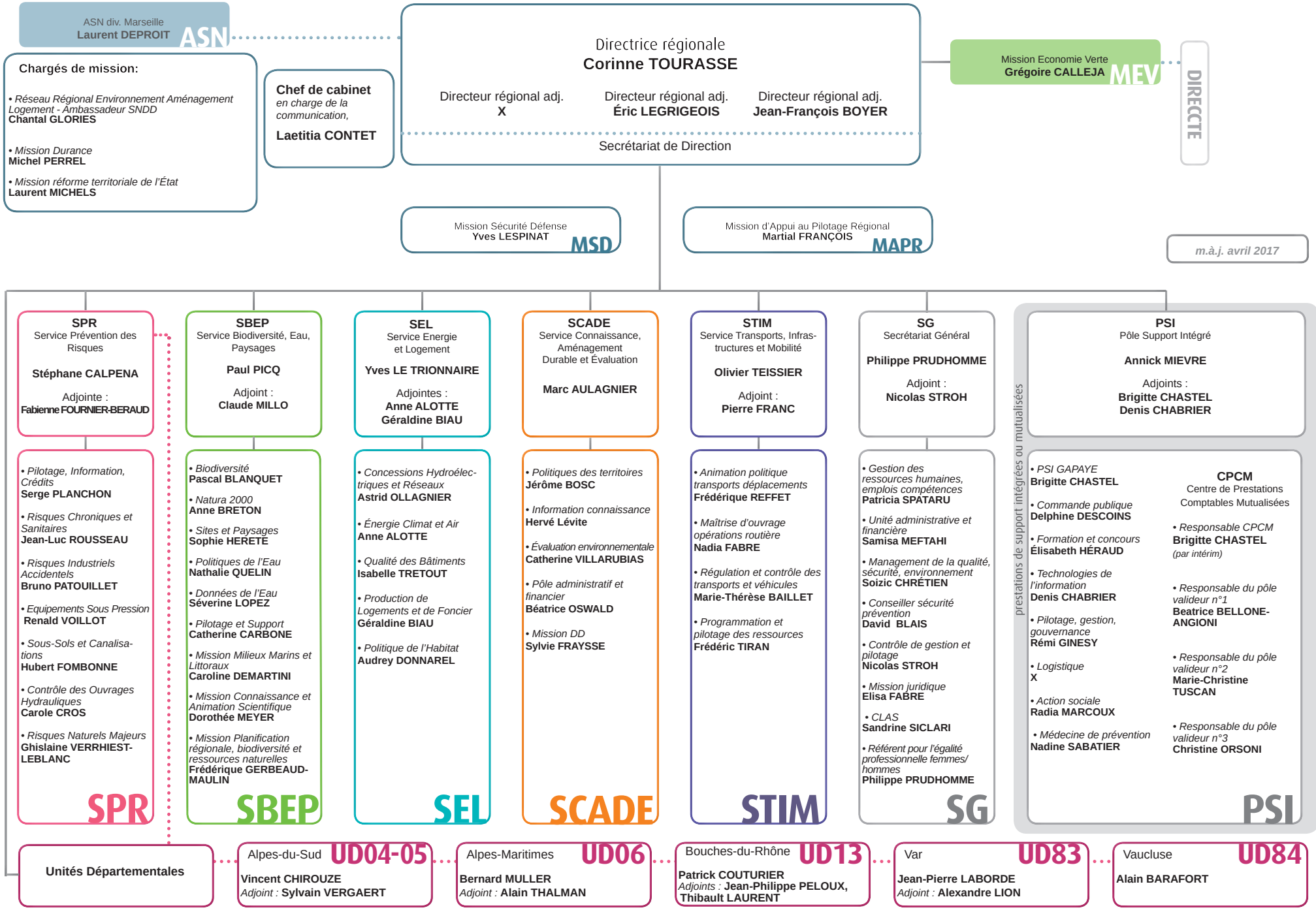
ASN div. Marseille
Laurent DEPROIT
ASN
Chargés de mission:
• Réseau Régional Environnement Aménagement Logement - Ambassadeur SNDD
Chantal GLORIES
• Mission Durance
Michel PERREL
• Mission réforme territoriale de l'État
Laurent MICHELS
Chef de cabinet
en charge de la communication,
Laetitia CONTET
Directrice régionale
Corinne TOURASSE
Directeur régional adj.
X
Directeur régional adj.
Éric LEGRIGEOIS
Directeur régional adj.
Jean-François BOYER
Secrétariat de Direction
Mission Economie Verte
Grégoire CALLEJA
MEV
DIRECCTE
Mission Sécurité Défense
Yves LESPINAT
MSD
Mission d'Appui au Pilotage Régional
Martial FRANÇOIS
MAPR
m.à.j. avril 2017
SPR
Service Prévention des Risques
Stéphane CALPENA
Adjointe :
Fabienne FOURNIER-BERAUD
• Pilotage, Information, Crédits
Serge PLANCHON
• Risques Chroniques et Sanitaires
Jean-Luc ROUSSEAU
• Risques Industriels Accidentels
Bruno PATOUILLET
• Equipements Sous Pression
Renald VOILLOT
• Sous-Sols et Canalisations
Hubert FOMBONNE
• Contrôle des Ouvrages Hydrauliques
Carole CROS
• Risques Naturels Majeurs
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC
SPR
SBEP
Service Biodiversité, Eau, Paysages
Paul PICQ
Adjoint :
Claude MILLO
• Biodiversité
Pascal BLANQUET
• Natura 2000
Anne BRETON
• Sites et Paysages
Sophie HERETE
• Politiques de l'Eau
Nathalie QUELIN
• Données de l'Eau
Séverine LOPEZ
• Pilotage et Support
Catherine CARBONE
• Mission Milieux Marins et Littoraux
Caroline DEMARTINI
• Mission Connaissance et Animation Scientifique
Dorothée MEYER
• Mission Planification régionale, biodiversité et ressources naturelles
Frédérique GERBEAUD-MAULIN
SBEP
SEL
Service Energie et Logement
Yves LE TRIONNAIRE
Adjointes :
Anne ALOTTE
Géraldine BIAU
• Concessions Hydroélectriques et Réseaux
Astrid OLLAGNIER
• Énergie Climat et Air
Anne ALOTTE
• Qualité des Bâtiments
Isabelle TRETOUT
• Production de Logements et de Foncier
Géraldine BIAU
• Politique de l'Habitat
Audrey DONNAREL
SEL
SCADE
Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation
Marc AULAGNIER
• Politiques des territoires
Jérôme BOSC
• Information connaissance
Hervé Lévite
• Évaluation environnementale
Catherine VILLARUBIAS
• Pôle administratif et financier
Béatrice OSWALD
• Mission DD
Sylvie FRAYSSE
SCADE
STIM
Service Transports, Infrastructures et Mobilité
Olivier TEISSIER
Adjoint :
Pierre FRANC
• Animation politique transports déplacements
Frédérique REFFET
• Maîtrise d'ouvrage opérations routière
Nadia FABRE
• Régulation et contrôle des transports et véhicules
Marie-Thérèse BAILLET
• Programmation et pilotage des ressources
Frédéric TIRAN
STIM
SG
Secrétariat Général
Philippe PRUDHOMME
Adjoint :
Nicolas STROH
• Gestion des ressources humaines, emplois compétences
Patricia SPATARU
• Unité administrative et financière
Samisa MEFTAHI
• Management de la qualité, sécurité, environnement
Soizic CHRÉTIEN
• Conseiller sécurité prévention
David BLAIS
• Contrôle de gestion et pilotage
Nicolas STROH
• Mission juridique
Elisa FABRE
• CLAS
Sandrine SICLARI
• Référent pour l'égalité professionnelle femmes/hommes
Philippe PRUDHOMME
SG
prestations de support intégrées ou mutualisées
PSI
Pôle Support Intégré
Annick MIEVRE
Adjoints :
Brigitte CHASTEL
Denis CHABRIER
• PSI GAPAYE
Brigitte CHASTEL
• Commande publique
Delphine DESCOINS
• Formation et concours
Élisabeth HÉRAUD
• Technologies de l'information
Denis CHABRIER
• Pilotage, gestion, gouvernance
Rémi GINESY
• Logistique
X
• Action sociale
Radia MARCOUX
• Médecine de prévention
Nadine SABATIER
CPCM
Centre de Prestations Comptables Mutualisées
• Responsable CPCM
Brigitte CHASTEL
(par intérim)
• Responsable du pôle valideur n°1
Beatrice BELLONE-ANGIONI
• Responsable du pôle valideur n°2
Marie-Christine TUSCAN
• Responsable du pôle valideur n°3
Christine ORSONI
PSI
Unités Départementales
Alpes-du-Sud
UD04-05
Vincent CHIROUZE
Adjoint : Sylvain VERGAERT
Alpes-Maritimes
UD06
Bernard MULLER
Adjoint : Alain THALMAN
Bouches-du-Rhône
UD13
Patrick COUTURIER
Adjoints : Jean-Philippe PELOUX, Thibault LAURENT
Var
UD83
Jean-Pierre LABORDE
Adjoint : Alexandre LION
Vaucluse
UD84
Alain BARAFORT

Tous les liens indiqués dans le présent rapport sont actifs sur la version numérique, en ligne sur le site internet : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Avril 2017 - ISSN 2118 - 089X

Pilotage et conception :
Karine Lisiecki-Mottet - Géraldine Gilibert
Mission Com/DREAL PACA - Avril 2017
Crédits photos, cartes, illustrations :
DREAL PACA, J.Percheval, P.Lorain, JM Salles, J.Bourrideys, P.Couturier, L.Carte (Magellan), J.Hemmerich

DREAL PACA
Siège : 36 Bd des Dames
13002 Marseille
Tel : 04.88.22.61.00

Adresse postale :
16 Rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille Cedex 03

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR